

# Liste de vérification des critères 2017

## « Faire ensemble avec nos différences »

Date :

Nom de l'association :

Nom du projet :

	OUI	NON	A voir
<b>GENERAL</b>			
Etre accompagné par une structure relais dans le montage			
Etre le seul projet déposé dans le cadre de cet appel à projet			
<b>PORTEURS DU PROJET – INTER-ASSOCIATIF</b>			
Porté par au moins trois associations complémentaires en termes de projets, publics ou objectifs...			
Implication et contribution de chaque association dans la co-construction des projets			
Partenariat éventuellement formalisé (convention...)			
Un + : présence d'autres partenaires non-associatifs (collectivités territoriales, État, secteur ESS hors associations, secteur marchand, etc.) qui peuvent présenter un intérêt pour l'action et/ou sa pérennisation			
Dynamisation d'un territoire rural (facultatif)			
<b>ASSOCIATION PILOTE</b>			
Etre en capacité de désigner une association « pilote »			
Association à but non-lucratif ayant au moins deux ans d'existence			
Qui n'a pas un caractère politique ou confessionnel.			
Projet distinct de l'activité habituelle de l'association tout en restant cohérent avec le projet associatif			
Pouvoir joindre en version numérique les pièces suivantes : statuts, publication JO, attestation assurance RC, RIB			
<b>PROJET</b>			
Doit se dérouler en France (y compris outre-mer)			
Public			
Doit favoriser l'échange entre au moins deux publics distincts qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer			
L'implication directe des participants comme contributeurs à la réalisation du projet			
Activités			
A l'occasion de rencontres <u>physiques</u> permettant des réalisations <u>communes</u>			
Le projet doit intégrer la notion de réciprocité			
Les rencontres ne peuvent être entièrement dématérialisées (Internet, radio, etc.)			
Formulation du projet			
Clarté des objectifs et du plan d'actions			
Pertinence du diagnostic			
Précision du budget et des outils d'évaluation du projet			
<b>TEMPORALITE</b>			
Le projet ne doit pas être achevé au moment de sa présentation au jury national			
Le projet présenté doit pouvoir être évalué par l'association porteuse au plus tard 2 ans après sa date de dépôt.			
<b>BUDGET</b>			
Cohérent et précis : adéquation des charges au regard de l'action menée, équilibre...			
Dotation comprise entre 1 000 et 5 000 €			
Dotation ne devra pas excéder 30% du total du budget prévisionnel de l'action			
Ne pas concerner l'achat de billets SNCF			